

Initiales du Président  
**01516**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
08 février 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE  
VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Daniel Gélineau	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

011-23-02-08 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Guy Dupéré 35 ans de services (remise barrette 30 ans)
3. Mario Chartier 30 ans de services (remise barrette 30 ans)
4. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport aux responsables de la gouvernance 2022
  - 6.2 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
  - 6.3 Ajustement des salaires des pompiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - 6.4 Ajustement des salaires des employés et des membres du conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - 6.5 Correction du montant offert dans l'offre d'achat déposée pour le camion et les équipements du SSI de St-Denis-de-Brompton
7. Incendie
  - 7.1 Dépôt du rapport annuel d'activité 2022

Initiales du Président  
**01517**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

- 7.2 Interventions janvier 2023
- 7.3 Secteurs visites préventives risque faible 2023 (dépôt de document)
- 7.4 Achat d'habits de combat
- 7.5 Achat de supports pour outils de désincarcération
- 7.6 Démission du pompier Joël Pitre
- 8. Période de questions
- 9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**GUY DUPÉRÉ ET MARIO CHARTIER REMISE DE LA BARRETTE  
POUR 30 ANS DE SERVICES**

Le conseil souligne les 30 ans de services de monsieur Mario Chartier à titre de pompier et une barrette lui est remise. Toutes nos félicitations à monsieur Chartier pour son dévouement et son implication.

Monsieur Guy Dupéré étant absent, le conseil soulignera ses années de services à une séance ultérieure.

012-23-02-08 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 12 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

013-23-02-08 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01518**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR 2022**

Les membres du conseil ayant préalablement reçu copies de ces rapports et assistés à la présentation des états financiers par la firme RCGT, la secrétaire en fait le dépôt séance tenante.

Copie du rapport financier sera transmise aux municipalités et déposée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation tel que prévu par la loi.

014-23-02-08 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de janvier 2023, totalisant une dépense de 34 978.95 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 08 février 2023, totalisant une dépense de 17 472.88 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de janvier 2023 une dépense qui totalise 24 635.40 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L23200001 à #L2300010 émis pour les comptes payés durant le mois de janvier 2023, totalisant une dépense de 34 978.95 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300004 à #C2300010 et #P2300014 à # P2300030, pour les comptes à payer au 08 février 2023, pour une dépense qui totalise 17 472.88 \$;

QUE les chèques #D2300001 à #D2300042 émis pour les salaires nets payés durant le mois de janvier 2023, totalisant une dépense de 24 635.40 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

015-23-02-08 **AJUSTEMENT DES SALAIRES DES POMPIERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada est de 6.8% pour l'année 2023 (Statistiques Canada / 17 janvier 2023)  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230117/dq230117b-fra.htm>;

ATTENDU QUE le Manuel du pompier stipule une majoration annuelle maximale de 3 % ;

Initiales du Président  
**01519**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU ET RÉSOLU :

DE modifier l'Annexe C du Manuel du pompier en majorant de  
3 % les taux applicables, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023  
et plus amplement décrit au tableau suivant :

ÉVÉNEMENT	TAUX \$/h 2022	HAUSSE \$/h IPC 3.0 %	TAUX \$/h 2023
Intervention / directeur adjoint / chef aux opérations	34.74	1.04	35.78
Intervention / officier	32.39	0.97	33.36
Garde fin de semaine + confirmation des appels / officier	150.00/jour	4.50	154.50/jour
Confirmation des appels sur semaine / officier	25.92/12hres	0.78	26.70/12hres
Gestion / officier	19.75	0.59	20.34
Intervention / recrue	19.75	0.59	20.34
Intervention / recrue avec Pompier 1 section 1	23.17	0.69	23.86
Intervention / recrue avec Pompier 1 section 1-2-3	24.88	0.75	25.63
Intervention / pompier formé à l'embauche échelon 1	24.88	0.75	25.63
Intervention / pompier formé après 1 an échelon 2	26.59	0.80	27.39
Intervention / pompier formé après 2 ans échelon 3	28.30	0.85	29.15
Intervention / pompier formé après 3 ans échelon 4	30.04	0.90	30.94
Véhicule	12.75/sortie	0.38	13.13/sortie
Garde fin de semaine	63.19/jour	1.89	65.08/jour
Pratique	19.75	0.59	20.34
Activité de prévention	19.75	0.59	20.34
Formation (1)	14.25	1.00	15.25
Entretien général (1)	14.25	1.00	15.25
Visite préventive (2)	8.65-9.88/visite	0.26-0.30	8.91-10.18/visite
Examen médical obligatoire (3 hres)	19.75	0.59	20.34

(1) Basé sur le salaire minimum fixé à 14.25 \$/h au 1<sup>er</sup> mai 2022 et ajusté en fonction de l'augmentation de ce dernier, s'il y a lieu.

(2) Taux à l'unité incluant les frais de déplacement pour les visites réalisées en présentielle.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

016-23-02-08 **AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada est de 6.8% pour l'année 2023 (Statistiques Canada / 17 janvier 2023)  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230117/dq230117b-fra.htm>;

ATTENDU QUE les conditions salariales et normatives des employés stipulent une majoration annuelle maximale de 3 % ;

ATTENDU QUE les salaires versés aux employés reposent sur les échelles salariales pour chaque poste comptant 10 échelons et qu'il y a une augmentation de 2,5 % entre chacun des échelons ;

ATTENDU QUE la Régie souhaite reconnaître le travail des employés qui ont plus de 10 années d'ancienneté et qui ont atteint leur plafond salarial ;

ATTENDU QUE le Règlement #017 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'administration stipule une majoration annuelle minimale de 2.5% et maximale de 5.5% ;

Initiales du Président  
**01520**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QU' un changement soit apporté aux conditions salariales et normatives des employés pour que le salaire de chaque poste augmente de 1 % annuellement après 10 années d'ancienneté et lorsque l'employé a atteint son plafond salarial, avant toute ajustement annuelle selon le taux d'indexation de l'IPC moyen établi par Statistiques Canada ;

QUE Madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière/adjointe à la direction et monsieur Claude Lemire, agent de prévention, ayant dépassé l'échelon 10, tire profit de ce changement dès l'année 2023 ;

QUE le traitement des membres du conseil d'administration soit majoré de 5.5 % pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

017-23-02-08 **CORRECTION DU MONTANT OFFERT POUR LE CAMION DANS L'OFFRE D'ACHAT DÉPOSÉE SUR UN CAMION ET DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ST-DENIS-DE-BROMPTON**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 12 janvier dernier, il avait été décidé d'offrir un montant de 40 000 \$ pour le camion Dodge Ram 2500 année 2018 appartenant à la municipalité de St-Denis-de-Brompton ;

ATTENDU QUE le lendemain de la séance ordinaire du 12 janvier, la secrétaire-trésorière a obtenu par téléphone l'accord du délégué de chacune des municipalités pour augmenter le montant à 50 000 \$ ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 008-23-01-12 intitulée « Offre d'achat sur équipements incendie et véhicule d'urgence appartenant à la municipalité de St-Denis-de-Brompton a fait mention du montant de 50 000 \$ offert pour le camion Dodge Ram 2500 année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil de la Régie entérine la modification qui a été apportée à la résolution numéro 008-23-01-12 portant à 50 000 \$ le montant offert pour le camion Dodge Ram 2500 année 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**INCENDIE**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022**

Les membres du conseil ayant préalablement reçu copie de ce rapport, la secrétaire en fait le dépôt séance tenante.

Initiales du Président  
**01521**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

Copie du rapport sera transmis à la MRC, responsable de la compilation des résultats et de la transmission au MSP.

Les municipalités seront appelées à adopter le rapport à la séance de mars 2023.

**INTERVENTIONS JANVIER 2023**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de janvier 2023.

**SECTEURS VISITES PRÉVENTIVES DE RISQUE FAIBLE EN 2023**

Dépôt de document. Sera transmis aux municipalités.

018-23-02-08 **ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

ATTENDU QUE la Régie souhaite faire l'acquisition de 4 habits de combat afin de respecter son programme de remplacement des habits de combat ;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget à cet effet ;

ATTENDU QUE le directeur a vérifié les prix auprès de deux fournisseurs :

**CMP Mayer inc.**

Habit de combat Starfield (spécial UMQ) 2 465.00 \$ pour un total de 9 860.00 \$ avant taxes;

**Aréo-Feu**

Habit de combat Innotex (équivalent) 2 776.33 \$ pour un total de 11 105.32 \$ avant taxes;

Prix excluant la pose d'inscription du nom et du matricule

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la soumission de CMP Mayer soit acceptée;

QUE la Régie procède à l'achat de 4 habits de combat pour un montant total de 9 860 \$ avant taxes, tel que prévu à la soumission de CMP Mayer portant le numéro 55241.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

019-23-02-08 **ACHAT DE SUPPORTS POUR OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU QUE la Régie a fait l'acquisition d'un nouveau camion qui sera livré au printemps de 2023 ;

ATTENDU QUE la Régie a également fait l'acquisition d'outils de désincarcération qui seront installés dans le nouveau camion à l'aide de supports adaptés ;

ATTENDU QUE le directeur souhaite faire l'acquisition des supports nécessaires ;

Initiales du Président  
**01522**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

DE faire l'acquisition de supports adaptés pour les outils de  
désincarcération au montant de 1 302.34 \$ avant taxes, tel que  
prévu à la soumission de Boivin Gauvin et portant le numéro  
13919.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

020-23-02-08 **DÉMISSION DU POMPIER JOËL PITRE**

ATTENDU QUE monsieur Joël Pitre a remis sa démission à titre de  
pompier volontaire pour des raisons personnelles, le  
directeur du service de sécurité incendie recommande au  
conseil de la Régie d'accepter cette démission ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie accepte la démission du pompier Joël  
Pitre.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Aucune question.

021-23-02-08 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE  
AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS  
ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-  
VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT  
PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS  
QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*